

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 23 MARS 2026

=====

SEANCE DU 22 MARS 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le dimanche 22 mars, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Pierre MAZURE, doyen d'âge de l'assemblée, jusqu'à l'élection de Monsieur Sylvain ROBERT en qualité de Maire, et sur convocation en date du 17 mars 2026.

Etaient présents : M. ROBERT, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. LANNOY, Mme KAUFMANN, M. OUDJANI, Mme GLEMBA, M. COURCOL, Mme ESSAIDI, M. HANON, Mme DAVID, M. CECAK, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mme PETERSEN, M. LOURDEL, Mme CORRE, M. GHEYSENS, Mme BARBAUT, M. DAUBRESSE, Mme DEGOUVE, Mme BRAET, M. MAZURE, Mme ROPERTO, M. NYCZ, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme DUPUIS, M. BILLEBAULT, Mme NION, M. CLAVET, Mme COROENNE, M. OZOG, Mme ZAVODSKI, M. AUDANT, Mme LAUWERS, M. PONTHEU, Mme MAY, M. DE SCHEPPER.

Etait excusé :

M. WATTIER, ayant donné pouvoir à M. ROBERT.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Inès ESSAIDI, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATIONS
APPROBATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations :

1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 – ELECTION DU MAIRE

Monsieur Sylvain ROBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu Maire de la Ville de Lens et immédiatement installé.

3 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE *(Adoptée)*

4 – ELECTION DE QUATORZE ADJOINTS AU MAIRE

Les candidats de la liste « Lens toujours » sont déclarés élus à la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin.

5 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL *(Présentée)*

6 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX *(Adoptée)*

7 – APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES *(Adoptée)*

8 - DEMATERIALISATION DES SEANCES DE CONSEILS MUNICIPAUX ET COMMISSIONS MUNICIPALES – DEPLOIEMENT DES TABLETTES NUMERIQUES – ADOPTION D'UNE CHARTE DE LA DEMATERIALISATION – RESPECT DE LA CHARTE INFORMATIQUE *(Adoptée)*

9 - COMMISSIONS MUNICIPALES – CREATION – COMPOSITION – MODALITES D'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL *(Adoptée)*

10 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ROLE – COMPOSITION – FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES *(Adoptée)*

11 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ROLE – COMPOSITION – FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES *(Adoptée)*

12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – COMPOSITION *(Adoptée)*